

Aménagement de l'espace public et des parcs

Concevoir un espace public

Comment créer des espaces publics et des parcs qui enrichissent l'expérience des utilisateurs et soutiennent un développement harmonieux ?

Les espaces publics façonnent la vie collective. Leur qualité influence la vitalité d'un quartier, sa résilience et son attractivité. Dans un projet immobilier, ils doivent être pensés comme un atout structurant.



Facteur clé de succès

Un bon aménagement commence par le choix éclairé du site : bien situé, ensoleillé, accessible et libéré de contraintes majeures. La réussite repose sur une vision intégrée, où chaque espace public complète les autres, s'insère dans la trame urbaine, et répond aux besoins de toutes les clientèles.

➤ **Un bon site + une vision connectée = un lieu vivant, inclusif et durable.**

Pourquoi c'est important :

- Infrastructure de gestion des eaux de surface;
- Renforce les liens sociaux et le sentiment d'appartenance;
- Offre un milieu de vie sain et inclusif;
- Répond à des fonctions écologiques, récréatives et climatiques;
- Valorise les projets immobiliers;
- Permet une programmation évolutive.

Stratégies d'aménagement



- **Choisir un site de qualité :** bien situé, ensoleillé, accessible à pied et visible depuis la rue, au cœur du tissu urbain ou en connexion directe avec celui-ci.
- **Favoriser** des interfaces bâties actives en bordure des espaces publics et des parcs pour renforcer la sécurité et l'animation urbaine.
- **Créer** des cheminements reliant le site aux réseaux piétons ou cyclables existants.
- **Offrir** des espaces publics polyvalents et adaptables pouvant accueillir de l'animation ou des services de proximité, selon la vocation du site.
- **Penser** les usages dès la conception en intégrant des fonctions variées (repos, jeux, marche, socialisation) selon les profils anticipés des personnes résidentes.
- **Intégrer** l'infrastructure verte (arbres, surfaces perméables, noues plantées) dès la phase de conception pour renforcer les fonctions écologiques et d'améliorer le confort climatique.
- **Assurer l'accessibilité universelle :** pentes douces, surfaces stables, mobilier ergonomique, aires de repos, éclairage sécuritaire.
- **Collaborer** avec la municipalité ou la communauté pour intégrer des attentes locales dès la conception.

